

## L'école de la régulation, un projet inachevé

Jean-Marc Fontan

Number 45, January 2008

D'un regard désenchanté : la théorie de la régulation revisitée

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1002496ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1002496ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Liber

ISSN

0831-1048 (print)

1923-5771 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Fontan, J.-M. (2008). L'école de la régulation, un projet inachevé. *Cahiers de recherche sociologique*, (45), 11–25. <https://doi.org/10.7202/1002496ar>

Article abstract

The regulation school has two limits — its lack of an analysis of non-economic phenomena and of taking into account the impact of globalization on the institutional forms of modernity, and therefore, the down playing of the centrality of the Nation State. Are these limits fundamentally linked to its theoretical shortcomings? Does the failure of marxism to be reborn from its ashes translate into its incapacity to develop a critical materialist theory that can set itself up as a general theory? That is not the point that we are defending. At the moment when a new global issue confronts humanity with its own inabilities, we think and advance the hypothesis that it is not only possible but it is also an imperative to bring forward that renewal.

Jean-Marc Fontan

## L'école de la régulation, un projet inachevé

Recueillis aux lendemains des grandes contestations de mai 1968, les résultats de recherche publiés par Michel Aglietta en 1976 ont donné un nouvel élan à l'analyse marxiste du capitalisme<sup>1</sup>. Partie prenante du renouveau du paradigme institutionnaliste, la proposition d'Aglietta s'est transformée en programme de travail au centre pour la recherche économique et ses applications (CEPREMAP)<sup>2</sup>. Le programme a rapidement fait école en mobilisant sur une dizaine d'années un nombre important d'intellectuels d'Europe, des Amériques et d'Asie<sup>3</sup>.

Trente ans après la parution de l'œuvre fondatrice, nous constatons un essoufflement de cette école de pensée<sup>4</sup>. Deux facteurs peuvent expliquer ce recul. D'une part, l'émergence de paradigmes concurrents, qui ont innové en proposant, entre autres choses, une analyse qui combine faits économiques et non économiques à travers une interprétation sociologique<sup>5</sup>. Tant dans la sociologie francophone qu'anglophone, le renouveau

---

1. M. Aglietta, *Régulation et crises du capitalisme*, Paris, Calmann-Lévy, 1996.

2. Pour une présentation du CEPREMAP, voir <<http://www.cepremap.ens.fr/version/accueil/>>.

3. R. Boyer et Y. Saillard, *Théorie de la régulation. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1995; J. Scott, *L'école de la régulation*, recueil de textes I et II, Montréal, Centre de recherche sur les innovations sociales, 2006.

4. T. Chiasson-LeBel, «Régulation et/ou internationalisation. Difficile conciliation?», *Interventions économiques*, n° 33, 2006, dossier électronique: <<http://www.teluq.quebec.ca/pls/inteco>>.

5. Nous pensons par exemple à la régulation sociale (G. de Terssac, *La théorie de la régulation sociale de Jean-Daniel Reynaud*, Paris, La Découverte, 2003), à l'économie des conventions (L. Boltanski et L. Thévenot, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991), à la sociologie de l'acteur-réseau (B. Latour et

de la sociologie économique a marqué une rupture avec les anciennes orthodoxies fonctionnalistes, structuralistes ou marxistes<sup>6</sup>. D'autre part, si le paradigme de la régulation offrait de bons outils pour comprendre la variété des formes et des types de capitalisme, ses représentants n'ont pas été en mesure de bien expliquer les transformations néolibérales des années 1980 qui ont rendu les arrangements institutionnels des espaces nationaux fortement dépendants des formes organisationnelles et institutionnelles de gouvernance à l'échelle internationale<sup>7</sup>. La double incapacité de l'école de la régulation de s'ouvrir à l'analyse de phénomènes non économiques et de prendre la juste mesure de l'impact de la mondialisation sur les formes institutionnelles de la modernité, et donc du déclin de la centralité de l'État-nation, est-elle fondamentalement liée à des faiblesses théoriques? L'échec du marxisme à renaître de ses cendres traduit-il l'incapacité de concevoir une théorie critique matérialiste qui puisse s'ériger en théorie générale? Au moment où l'humanité fait face à une nouvelle question mondiale et à ses propres inepties, nous pensons au contraire qu'il est non seulement possible mais aussi impérieux d'effectuer un tel renouvellement.

Toutefois, affirmer que l'école de la régulation et le renouvellement du marxisme ont toujours leur raison d'être n'est pas suffisant. Il importe de démontrer la possibilité de le faire. Pour y parvenir, nous croyons qu'il faut passer par une refondation de l'intuition régulationniste. Il nous apparaît en outre important de resituer la lecture critique du capitalisme et des sociétés modernes dans le contexte de la mondialisation d'après 1980. Dans cette optique, nous allons, dans un premier temps, examiner trois éléments clés à partir desquels une refondation de l'école de la régulation est possible. Dans un deuxième temps, nous ferons à partir du concept de mondialité une lecture de l'évolution récente de la civilisation capitaliste qui permettra de comprendre en quoi la norme centrale d'intégration à l'État-nation partage la scène intégrative avec une autre norme de mise en relation des individus, des groupes et des organisations avec les espaces continentaux et mondiaux du vivre ensemble. Ce faisant, nous indiquerons comment, en s'appuyant sur une lecture néo-parsonnienne critique<sup>8</sup>, il est possible d'inscrire la régulation du vivre ensemble dans un cadre analytique où elle constituerait non pas la fonction centrale mais une des quatre fonctions régissant l'état actuel de la mondialité.

S. Woolgar, *La vie de laboratoire. La production des faits scientifiques*, Paris, La Découverte, 1998; M. Callon, *Les réseaux que la raison ignore*, Paris, l'Harmattan, 1992), au mouvement anti-utilitariste en sciences sociales (MAUSS) (A. Caillé, *Critique de la raison utilitaire*, Paris, La Découverte, 1989), ou encore à l'économie sociale et solidaire (J. L. Laville, *L'économie solidaire*, Paris, Desclée de Brouwer, 2000).

6. B. Lévesque, G. L. Bourque et E. Forgues, *La nouvelle sociologie économique*, Paris, Desclée de Brouwer, 2001; F. Cusin et D. Benamouzig, *Économie et sociologie*, Paris, PUF, 2004.

7. G. Kebabdjian, «La théorie de la régulation face à la problématique des régimes internationaux», *L'année de la régulation*, n° 2, 1998, p. 101-127.

8. T. Parsons, *The Structure of Social Action*, New York, McGraw-Hill, 1937.

## L'école de la régulation : trois idées centrales

Des propos régulationnistes nous retenons trois idées. Premièrement, les organisations, les groupes et les individus entrent en relation à partir de rapports concrets. Ces rapports déterminent les contraintes du vivre ensemble et les règles du jeu à respecter pour rendre possible la cohésion sociale et éviter son éclatement. Ils ne sont pas structurellement figés. L'histoire démontre que, pour l'ensemble des sociétés humaines, ces rapports sont sujets, sur de courtes ou de longues périodes, à des transformations importantes. Comment expliquer les transformations des relations entre les membres d'une société sinon par l'action que ces membres exercent sur leur propre société ou sur d'autres sociétés? Penser ainsi signifie que sur la scène d'une société s'effectue une mise en forme continue des interactions sociales, qui permet aussi bien de maintenir le statu quo que de redéfinir le cadre de la socialité. Si les régulationnistes insistent pour analyser le fonctionnement des sociétés à partir des rapports sociaux, c'est pour rappeler l'importance d'analyser les faits sociaux à l'aide des mécanismes inscrits dans les fonctions sociales, dans les rôles et dans les statuts sociaux des individus, des groupes et des organisations. En procédant ainsi, il devient possible de repérer, d'analyser et de comprendre les grands axes qui régissent les comportements entre les membres ou les organisations d'une société. Toutefois, en érigeant le rapport salarial en principal rapport social d'observation et d'analyse de la dynamique sociétale, les régulationnistes donnent à penser que l'économie n'est pas un simple sous-système d'une société, mais le système central à partir duquel tout peut et doit être expliqué.

Dans le but de compléter ce travail d'analyse de la société, certains ont étudié d'autres types de rapports sociaux dans une perspective régulationniste. Leurs résultats, qui mettent pourtant en évidence le rôle de ces systèmes dans le fonctionnement du vivre ensemble et de la dynamique des sociétés modernes, n'ont pas vraiment été intégrés aux idées fondamentales de la théorie de la régulation. En ce qui concerne la société québécoise, P. Bélanger et B. Lévesque ont ainsi montré l'intérêt d'étudier le rapport social providentialiste en examinant les relations entre des organisations de la société civile et l'État dans le domaine de la santé et des services sociaux<sup>9</sup>. D'autres travaux ont indiqué le rôle essentiel du rapport social démocratique dans les dynamiques organisationnelles et l'institutionnalisation de modèles d'économie sociale issus d'actions collectives de protestation contre le déperissement socioéconomique de vieux quartiers industriels montréalais<sup>10</sup>.

---

9. P. Bélanger et B. Lévesque, «La théorie de la régulation : du rapport salarial au rapport de consommation. Un point de vue sociologique», *Cahiers de recherche sociologique*, n° 17, 1991, p. 15-51.

10. J. M. Fontan, *Les corporations de développement économique communautaire montréalaises. Du développement économique communautaire au développement local de*

Deuxièmement, l'actualisation au quotidien d'un rapport social entraîne la reconduction des compromis sociaux qui le constituent. Bien que ces compromis traduisent fondamentalement un échange inégal, l'échange comporte toujours des gains et des pertes pour les parties en relation. En s'institutionnalisant, les compromis déterminent un ensemble de normes dans une variété de domaines qui dépassent celui où ils sont intervenus à l'origine. Par exemple, le compromis salarial de type fordiste qui dominait à la fin des années 1950 confinait, pour aller vite, le mari à l'usine, l'épouse à la maison et les enfants à l'école. Les négociations salariales à l'usine avaient donc une portée sociale très large, qui dépassait le système économique de l'entreprise. Elles influaient sur la gouvernance politique (politiques familiales) et l'organisation domestique (division des tâches et des rôles familiaux).

En négligeant l'ensemble des dimensions qu'implique le rapport salarial, les régulationnistes l'ont réduit à sa composante marchande. En ouvrant la perspective, on peut encore une fois observer la fonction générale de tout rapport social et mieux comprendre ce que signifie entrer en relation. Fondamentalement, un rapport social est constitué de manières d'être et de façons de faire, qui offrent des possibilités, octroient des libertés aux uns en en privant les autres. Il est d'abord l'affirmation d'une spécialisation ou d'un confinement des rôles et des statuts avant d'être un type particulier de spécialisation (économique, culturelle) ou de confinement (travailler en usine contre rémunération ou travailler à la maison sans salaire déclaré). La technologie sociale que traduit le rapport social est donc identique pour l'ensemble des formes et des types de rapports sociaux présents dans une société. Et s'il est une réflexion que l'on doit mener au sein d'une théorie générale, c'est bien celle qui porte moins sur la fonction salariale du rapport social que sur la fonction même du rapport social comme construction institutionnelle d'inégalités entre individus, groupes ou organisations.

Troisièmement, les régulationnistes rappellent avec raison que, à l'image de l'état d'équilibre atteint par le marché lorsque pour un bien ou un service l'offre correspond à la demande, les normes et les contraintes économiques instituées progressivement par le processus de médiation entre acteurs sociaux contribuent au maintien de la stabilité du système sociétal. Cet équilibre se maintiendra jusqu'à ce que les conditions socioéconomiques qui ont favorisé son émergence deviennent obsolètes. Le système sociétal entre alors en crise. Les crises économiques sont considérées par les régulationnistes comme des moments de réorganisation des compromis et du devenir sociétal. Dans ces périodes d'instabilité, des actions collectives

---

*l'économie*, thèse de doctorat, département de sociologie, université de Montréal, 1992. Voir aussi E. Iconzi, *La régulation sociale : un concept au centre du débat récurrent sur la place relative de l'acteur et du système dans l'organisation des rapports humains en société*, chaire de responsabilité sociale et de développement durable, université du Québec à Montréal, cahiers de recherche no 1, 2005.

(un mouvement social), des formes structurelles (une convention collective), des propositions institutionnelles (un État) ou organisationnelles (un syndicat) s'implantent, se transforment ou disparaissent.

S'il est vrai que des transformations prennent place dans un tel cadre, on peut se demander ce qu'il advient des crises qui n'ont pas pour origine la sphère des échanges économiques. Qu'en est-il, par exemple, de l'impact qu'ont des crises culturelles (mai 1968), sociales (les émeutes urbaines dans l'Angleterre thatchérienne des années 1980), politiques (les événements d'octobre 1970 au Québec), ou écologiques (le réchauffement de la planète) sur le système sociétal dans son ensemble? Sur ce point, l'école de la régulation offre peu de réponses. Or, en considérant encore ici plus largement la notion de crise, il aurait été possible de penser le compromis, les formes organisationnelles et les arrangements institutionnels en dehors du champ de l'économie. Il aurait été possible d'élaborer une théorie critique globale du changement sans que les déterminants en cause aient uniquement une origine économique.

Rapports sociaux, négociations, compromis, crises d'adaptation constituent le vocabulaire de base des régulationnistes pour expliquer comment la cohésion sociale survit au conflit permanent qui oppose les individus, les groupes, les organisations ou les institutions. S'il importe de conserver tant ce vocabulaire que la capacité explicative de la théorie régulationniste comme regard critique sur le processus continu de négociation du devenir sociétal, il importe de le faire en dépassant les frontières économiques qui limitent à la sphère des choix rationnels et du marché l'application de l'analyse. En refondant la démarche d'étude critique de la société sur les rapports sociaux en général, il devient possible de donner un second souffle à cette école de pensée.

Dans la section suivante, nous voudrions montrer que le passage d'une interaction sociale à un rapport social est un moment de privation et d'aliénation, qu'un rapport social implique une dépossession à plusieurs dimensions. Dès lors, le rapport salarial ne peut être réduit à l'échange économique. Il ne constitue en fait que la dimension économique d'une dépossession qui est aussi politique, culturelle, sociale ou écologique.

### **Un rapport social citoyen tout aussi concret que le rapport salarial**

Comme l'indiquent Aglietta et Orléan dans *La violence de la monnaie*<sup>11</sup>, lorsqu'un compromis s'institutionnalise, il délimite les frontières d'un possible. Une fois ces frontières établies, le cadre d'utilisation de la forme institutionnelle qui actualise un compromis, celui d'une monnaie nationale par exemple, peut être élargi en fonction du comportement des acteurs sociaux. La monnaie nationale constitue un compromis qui rend possible la

11. M. Aglietta et A. Orléan, *La violence de la monnaie*, Paris, PUF, 1982.

marchandisation d'activités déjà monétarisées par une monnaie locale, mais elle permet surtout de répandre socialement le sens donné à l'argent. Les travaux de Zelizer sont explicites sur l'élargissement du sens social donné au dollar américain à partir de la fin du dix-neuvième siècle<sup>12</sup>. En généralisant ce constat, il est possible de voir dans la modernité une configuration particulière de grandes orientations culturelles qui établissent les conditions du vivre ensemble. L'entérinement du compromis culturel libéral moderne au dix-neuvième siècle ne signifiait pas que le but de ces orientations aurait été atteint au lendemain des grandes révolutions. L'espace libéral, une fois imposé puis reconnu comme mode légitime du vivre ensemble, a progressivement rendu possible la généralisation des termes du contrat libéral à toutes les parties constituantes des sociétés modernes. Cette généralisation a donné lieu à d'importantes luttes sociales dont celles menées par le mouvement féministe et par le mouvement des droits civils pour établir la parité et l'équité entre les individus.

Si le libéralisme moderne rend légitimes les revendications pour une actualisation des principes égalitaires de la modernité, ou encore un renforcement de ceux-ci<sup>13</sup>, cela signifie qu'il devient dans ce contexte possible par l'action collective d'occuper un espace de pouvoir et de se faire entendre. Ce mouvement de généralisation peut mener à la reconnaissance de ce qui existait déjà de manière latente, les droits, en rappelant les responsabilités et les devoirs qui, en théorie, incombent à tous les individus, groupes ou organisations. C'est ainsi que les hommes moins nantis ont acquis le droit de vote et d'éligibilité au dix-neuvième siècle et que, au cours du vingtième, il en a été de même pour les femmes, de manière certes plus laborieuse. Un même processus a permis que des organisations ont pu être créées en toute liberté et, donc, que le droit d'association a été reconnu dans l'universalité de son expression. Là encore, l'acquisition de ce droit a été pénible et s'est traduite par des luttes importantes sur le continent européen.

Cette question de la manifestation de ce qui est latent représente selon nous une des facettes du rapport social citoyen. Au nom de la démocratie a été définie, sur les bases du contrat moderne, une citoyenneté dont la conception a fini par devenir celle d'une bonne partie de la population. Les luttes citoyennes, comme celle pour l'équité des revenus, contribuent à se rapprocher de l'idéal qui anime le mythe de la modernité. Elles sont en fait le résultat du fait que le pacte social que comportait le projet moderne a tardé à se réaliser dans les pays démocratiques et qu'il a été rompu ou encore rejeté ailleurs.

Les nouvelles formes organisationnelles et la majorité des mouvements sociaux qui les exigent sont donc moins enclins à définir un futur sociétal, la marche vers le progrès, qu'à demander la généralisation des acquis permise

12. V. Zelizer, *La signification sociale de l'argent*, Paris, Seuil, «Liber», 2005.

13. C. Offe, «New Social Movements: Challenging the Boundaries of Institutional Politics», *Social Research*, vol. 52, n° 4, hiver 1985, p. 817-868.

par le système culturel en place. Fait intéressant, les actions collectives et les mouvements sociaux officiels sont, dès leur émergence et au cours du processus de leur institutionnalisation, essentiellement préoccupés par l'aspect latent du compromis moderne. Bref, ils se contentent de demander plus de modernité. En ce sens, on pourrait dire qu'ils sont passésistes, voués à défendre une forme consacrée de vivre ensemble.

Le libéralisme moderne a contribué à la mise en place d'un environnement social où les individus, les groupes et les organisations sont théoriquement égaux. Si la répartition de l'avoir, du pouvoir et du savoir est inéquitable, des actions sociales peuvent être entreprises en toute légitimité pour corriger les choses. C'est là le moyen par lequel la citoyenneté partielle ou latente peut devenir une citoyenneté à part entière. La citoyenneté se manifeste réellement dans les innovations sociales, politiques et culturelles, mais aussi dans l'aménagement de nouveaux lieux de pouvoir, les résistances et les luttes sociales.

Il est évident qu'en tant que rapport social la démocratie se fonde sur l'égalité du droit de parole. Contrairement à d'autres types de rapports politiques, telles la tyrannie ou l'oligarchie, la démocratie implique une mise à égalité des capacités d'être, de pouvoir et d'action. Tel serait le cas si la démocratie était déployée dans sa forme générale et non pas dans les formes particulières et limitées de son expression. La citoyenneté, comme le salariat, est condamnée à être un rapport social de par le fait qu'elle n'est pas assumée dans la totalité de sa forme, mais seulement dans l'aspect utilitariste de son concept. Concrètement, la démocratie renvoie à une pluralité de dispositifs allant de l'action directe à l'action représentative en passant par l'action participative (consultation, concertation, partenariat). Ces trois dimensions devraient au moins être présentes pour que la démocratie puisse s'exprimer dans toute sa richesse, mais tel n'est pas le cas. Actuellement, la démocratie est au contraire un outil dont on se sert de façon utilitariste pour assurer le bon fonctionnement des organisations et des institutions. La forme représentative est non seulement imposée, elle est aussi idéologiquement utilisée par les représentants pour diriger l'ensemble des «représentés», au nom de ceux et celles qui n'ont pas délégué leur consentement à être représentés. La représentation citoyenne s'est donc érigée en rapport social fondamental du politique tout comme le salariat pour les activités économiques.

### **La nature profonde d'un rapport social**

Mais qu'est-ce qu'un rapport social? Il s'agit d'une mise en relation ordonnée des termes de l'échange entre au moins deux entités sociales. Deux cas de figure illustrent l'actualisation d'une interaction sociale. Premièrement, l'entrée en rapport peut être ouverte, libre, sans frontière, ou fermée et prédéfinie par des conditions, des normes, des règles ou des contraintes. Deuxièmement, elle peut mettre en scène des individus ou des groupes

identiques en tous points ou différenciés. La différenciation peut être naturelle ou culturelle.

Dans la *relation libre*, chacune des parties est libre et définit sa relation à l'autre comme bon lui semble, mais sans volonté de le contraindre. Il s'agit alors d'une interaction sociale et non d'un rapport social. La *relation prédéfinie* est, elle, un rapport social, qu'elle soit naturelle (dimorphisme sexuel par exemple) ou culturelle (couple mari-épouse). Ici, en somme, la relation est déjà préalablement configurée. Il y a à cet égard deux cas de figure. Le premier est celui de sociétés fonctionnant à partir de codes génétiques ou de codes culturels naturalisés dans le code génétique : c'est le cas de nombre de sociétés animales. Le deuxième est le propre des sociétés humaines soumises à des codes culturels institutionnalisés.

Le cas qui nous intéresse est celui défini par une relation normée entre individus ou groupes.

Il est intéressant de noter que le vivre ensemble peut exister sans que des relations normées conditionnent les comportements d'individus différenciés, comme en témoignent les écosystèmes animaux et végétaux. Notons également que la codification des relations relève de l'histoire même de l'évolution sur terre. L'apparition du code génétique a permis une diversification et une complexification des formes de vie sur la planète. L'interaction entre unités d'une société par l'intermédiaire de codes n'est donc pas en principe négative. Elle le devient lorsque la différenciation et la codification — deux phénomènes que l'on peut considérer comme naturels — sont utilisées par des individus ou des groupes pour augmenter la différenciation au-delà de ses caractéristiques naturelles et culturelles de base, de manière à codifier, à régulariser cette configuration particulière et, donc, à pérenniser les avantages qu'ils en retirent.

Le sens profond du rapport social tient alors aux avantages comparatifs discriminants inscrits dans la mise en relation. Le salariat confère un avantage comparatif et discriminant au patron. La démocratie représentative confère au représentant un avantage comparatif et discriminant sur le représenté. En ce sens, le rapport social est fondamentalement porteur de privation, d'exclusion, de fermeture, d'aliénation. Pourquoi ? Parce qu'il force une amputation de soi. Il oblige les parties à n'être qu'un aspect de leur réalité. Il rend légitime au nom de l'utilité sociétale une distanciation, un vol.

Un rapport social n'est pas un dispositif naturel indispensable pour assurer le bon fonctionnement d'un système sociétal. C'est un mécanisme culturel institué de captation de valeur politique, sociale, économique. Il est utilisé par des individus, des groupes ou des organisations pour accumuler le pouvoir, le savoir et l'avoir leur permettant d'agir sur autrui. Ce processus de captation peut être observé dans divers contextes, dans divers champs de la société, même dans les actions dites de résistance.

Sur ce dernier point, l'analyse d'actions collectives et de pratiques de résistance est révélatrice. Elle permet de voir comment ce processus discriminant de mise en rapport se reproduit malgré la volonté implicite inscrite dans le mouvement social de l'éradiquer. Devant l'adversité, des femmes et

des hommes se regroupent pour agir ou réagir. Rapidement, le groupe s'organise. Rapidement, des tensions apparaissent au sein du groupe. Des factions se créent et se multiplient. Tout aussi rapidement, des leaders prennent la direction du mouvement et, au nom de l'unité, de l'efficacité, de la rationalité, organisent l'action collective pour l'orienter et lui donner des assises à la hauteur des défis qui les attendent ou des forces auxquelles le groupe s'oppose. Ce faisant, bien des suggestions, des idées, des mises en garde et des désaccords sont abandonnés. Le droit de parole est alors strictement encadré. N'est-ce pas là la trame historique classique de nombre d'anciens ou de nouveaux mouvements sociaux !

L'action progressive visant à contrer l'exploitation salariale permet la captation de ressources et une définition corporative de l'action collective. Elle permet, au sein même du rapport salarial, la constitution d'un mode de représentation qui, en se structurant en rapport social, soumet le représenté à un mode de gouvernementalité qui lui est en partie favorable et en partie défavorable. Dès lors, le cadre même de la mise en relation représentative s'édifie en rapport social, permettant la captation d'une plus-value sociopolitique.

### **Le paradigme de la mondialité**

Nous avons dit que la théorie de la régulation rend maladroitement compte de l'évolution de l'économie mondiale d'après 1980. Un cadre d'analyse qui prend pour base l'espace national peut difficilement expliquer les transformations institutionnelles qui surviennent à un niveau social supérieur. La mondialité constitue un tel espace. Elle constitue un saut qualitatif, une mise à niveau importante du système socioéconomique des États-nations. Actuellement, au sein des pays développés, l'intégration à l'espace national est relativement bien rodée. Les populations, les organisations, les institutions et les territoires sont bien intégrés et ont bien assimilé la modernité. La « grande transformation » décrite par Polanyi s'est faite à un niveau qui dépasse l'horizon que lui conférait l'auteur lorsqu'il inventa la formule. Désormais, la tradition moderne fait figure de référent historique. Ce qu'il y avait à intégrer et à moderniser l'a été. Le moule culturel des sociétés préindustrielles et leur cadre sociétal traditionnel subsiste dans des enclaves locales et régionales. Le nouvel anachronisme se produit entre l'ancienne économie et la nouvelle, entre ce qui relève de modes de vie marqués par le fordisme et ce qui appartient à un contexte postfordiste. En termes clairs, le câble ou la télévision par satellite, le transport aérien, le téléphone cellulaire et les nouvelles technologies de l'information, le juste-à-temps, les équipes de travail, le travail professionnel à la maison, la technologie sans fil, la série *Dallas* ou *CSI*, sont pratiquement accessibles dans toutes les régions du monde.

Dans ce cadre, l'« intégration accomplie » constitue un acquis important du système social des pays développés. Elle ne garantit pas une

participation absolue des populations, des organisations ou des territoires aux bénéfiques et aux avantages de la modernité avancée. À preuve, le manque criant de ressources humaines en matière de santé dans différentes régions du Québec et dans nombre de pays développés. Il y a concurrence accrue entre les populations périphériques nationales pour disposer de ressources pourtant abondantes dans les grandes zones urbaines. Nous formons plus de médecins qu'en 1960, ce qui n'empêche pas une pénurie de médecins en région.

Plus qu'à tout autre moment de notre histoire récente, les acteurs sociaux, à travers les réseaux organisationnels et les actions collectives, entrent en concurrence et en lutte. Pour les élites locales, l'enjeu est d'élever leur capacité de mobilisation de ressources nécessaires pouvant garantir un meilleur accès à la richesse procurée par la mondialité (des médecins, des enseignants, des entrepreneurs, des immigrants, des investissements, des mises en proximité). Cette forme de concurrence ne relève plus du processus de modernisation, mais d'un processus de postmodernisation, c'est-à-dire du besoin d'assurer une bonne connectivité aux flux et aux échanges pouvant assurer l'appropriation des ressources nécessaires pour maintenir le développement sur son territoire.

Se connecter à l'économie mondialisée exige un renouvellement des modalités nationales de structuration des rapports sociaux (rapport salarial, rapport de consommation ou rapport démocratique), des organisations (entreprises, syndicats ou groupes communautaires) et des arrangements institutionnels (réseaux de santé et d'éducation, rôle et responsabilités des villes, de l'État central, etc.).

Le nouveau paradigme de la mondialité repose donc sur une logique de connectivité, c'est-à-dire de définition d'une cohésion sociale moins liée à la question de l'intégration à l'espace national, laquelle est déjà bien assurée par les arrangements institutionnels de la modernité, qu'à la connexion au reste du monde de certains groupes, organisations, institutions et territoires nationaux.

On le voit, l'intégration du national au mondial est plus qu'une affaire économique. Elle va au-delà d'une réflexion sur les modalités d'accumulation du capital à l'échelle d'une société. Elle porte aussi sur la définition d'une nouvelle scène culturelle du vivre ensemble, laquelle exige la conception et l'expérimentation des nouveaux arrangements institutionnels dans une variété de sous-systèmes (économique, politique, communautaire, etc.). Dans un tel cadre d'analyse, nous observons que la fonction sociétale intégrative occupe une place tout aussi importante que la fonction régulatrice.

### **Le système sociétal et ses fonctionnalités**

L'histoire nous indique que la fonction «régulation» du vivre ensemble précède l'organisation consciente de la société. En d'autres mots,

l'affirmation de Touraine selon laquelle l'acteur social produit la société est juste seulement à partir du moment où l'homme devient conscient de l'existence même du corps social et de sa capacité d'agir sur lui<sup>14</sup>. Cet événement est survenu bien après que les humains ont commencé à vivre en société et surtout bien après qu'ils se sont appropriés la capacité de régir leur culture. Quand l'homme dépendait du code génétique pour vivre en société, il le faisait en fonction de cette régulation, qui était de nature mécanique. Elle fut remplacée par un ordre génético-culturel, c'est-à-dire une forme avancée d'intériorisation de la transmission de comportements culturels dans le code génétique, lequel représentait aussi une forme de normativité qui contraignait et soumettait des individus à un code de vie.

Toute fonction régulatrice s'autoalimente de potentialités de régulation. Lorsque le passage se fait de la conscience individuelle à la conscience sociétale, la fonction régulatrice peut alors bénéficier d'un mode plus souple et plus rapide de production de « formes de régulation ». Ce passage se construit dans l'enchantement du monde. Par ce dernier, l'homme étend sa conscience sur le monde qui l'entoure. Il s'approprie des identités naturelles auxquelles il donne sens, auxquelles il accorde parfois de l'importance au point de les faire siennes (territorialisation non pas seulement de localisation, mais surtout d'appropriation, c'est-à-dire de dépossession et de mise en propriété). Ce faisant, par et dans l'expansion de la conscience, se crée de l'institutionnel culturalisé : la mise en propriété d'un territoire par une communauté humaine (une bande de chasseurs-cueilleurs) est réalisée à partir d'une médiation qui fait transiter l'acte de propriété du sacré au profane, à travers un dispositif religieux. On le voit, régulation et symbolisation vont à l'origine de pair.

Si la conscience est une des clés pour comprendre ce qui fait de l'homme un animal politique, il nous faut une réflexion supplémentaire pour déterminer ce qui donne naissance aux institutions. Pour y arriver, un retour sur l'œuvre de Polanyi est de grande utilité<sup>15</sup>. L'analyse de l'activité économique lui permet de déceler deux mouvements complémentaires et souvent concomitants.

Le premier, dit de localisation, consiste dans un déplacement d'objets et de personnes lors d'un échange économique. Il importe donc de suivre ces déplacements, de les mettre en relation pour voir ce qui se déplace et pourquoi, d'en déterminer la nature superficielle ou le sens profond : chez les albatros, l'accouplement entre deux oiseaux implique une vie en commun sur la longue durée. L'analyse des déplacements permet de voir s'il existe ou non des régularités, s'il existe ou non un centre et une périphérie. Cela permet de cartographier la nature et la qualité du comportement de déplacement d'un lieu à un autre.

Un deuxième mouvement, dit d'appropriation, permet de comprendre comment les espaces, les choses ou les personnes font l'objet d'une appropriation

14. A. Touraine, *La voix et le regard*, Paris, Seuil, 1978.

15. K. Polanyi, « The Economy as Instituted Process », dans M. Granovetter et R. Swedberg (dir.), *The Sociology of Economic Life*, Oxford, Westview Press, 1992, p. 29-51 ; K. Polanyi, *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, 1983.

par d'autres espaces, choses ou personnes. L'appropriation sert à qualifier le sens avoué ou caché d'un déplacement. Dans l'exemple de l'albatros, l'accouplement implique non seulement un mouvement de localisation (le lieu du vivre ensemble) mais aussi celui d'appropriation d'un territoire de nidification et de chasse. Si l'on compare cette situation à ce qui se produit dans les sociétés humaines, nous observons que le mariage a longtemps reposé sur des relations inégales entre les conjoints: en termes de localisation, être épouse signifiait souvent un déplacement vers la famille élargie de l'époux ou l'inverse. Cela impliquait aussi un transfert de ressources, puisque l'époux devait payer pour obtenir la fiancée et que l'épouse devait fournir une dot à la famille de son mari. En servant à qualifier et à quantifier ce qui change de main, le mouvement d'appropriation permet de repérer les régularités dites normatives et de suivre leur fonctionnement et leur transformation. Il s'agit alors de comprendre la logique de cette interaction sociale, de déterminer à qui profite la mise en régularité que représente le fait de fixer un prix pour la fiancée ou d'exiger une dot.

À partir de ces deux types de mouvement, Polanyi est en mesure d'observer le déploiement et la cristallisation d'un processus d'institutionnalisation. C'est-à-dire la cristallisation d'un ensemble de règles comportementales autour de rituels, le mariage par exemple, qui viennent définir la norme pour encadrer le processus de reproduction sociale d'une société.

En instituant le rituel du « devenir humain », les sociétés primitives se débarrassent du lien filiatif naturel pour imposer un lien contractuel culturalisé: est humain l'individu qui a été reconnu comme tel par un rituel défini et institué par la bande ou la société (l'attribution d'un nom et le totem dans les sociétés premières; le baptême dans les sociétés plus complexes). Un contrat citoyen communal prend ainsi juridiquement forme entre des parties. S'institue alors un compromis relationnel entre les membres du groupe: une mise en responsabilité mutuelle meublée de droits et de devoirs. Nous retrouvons là l'intuition de Freud et de Girard, le social se structurerait par et dans des compromis de localisation et d'appropriation de ressources.

Dès lors, l'institution en vient à faire office de code culturel tout comme l'ADN et l'ARN le font pour le vivant. En permettant l'adaptation ou la transformation sociale du groupe, en conférant à ce dernier une capacité d'être différente, l'institution devient la pierre angulaire du fonctionnement d'un système social culturalisé. Le système culturel n'est pas qu'institution, il est aussi l'expression d'un imaginaire qui le transcende. Son côté formel prend l'aspect d'une technologie centrale autour de laquelle se greffent quatre grandes fonctions. Le système encastre ces dernières de façon telle qu'infrastructure et superstructure agissent de concert, unissant sans différenciation le monde du matériel et le monde de la pensée.

Perméable au changement, le système culturel est malléable, permettant aux élites et aux leaders sociaux d'y intégrer, dans la coopération ou

par la force, de nouvelles idées, de nouvelles matérialités, de nouvelles technologies, de nouvelles formes de socialisation ou de nouveaux modes de coordination. Par et dans le développement de la conscience et l'action sociale, les acteurs collectifs utilisent leurs dispositions, leurs attributs, leurs pouvoirs pour agir sur la nature et les conditions du vivre ensemble.

Il est non seulement possible de dépasser les contraintes du «vivre ensemble inconscient» (l'humain dans la grotte), mais aussi d'imposer, en tant qu'élite ou leader collectif, aux autres membres d'une communauté ou à ceux d'autres communautés sa façon de voir ou de faire le vivre ensemble. Le processus d'institutionnalisation rend envisageable la transformation de la structuration d'un groupe en classe biologique, phénomène observable dans les sociétés préculturalisées, puis en sociétés culturellement hiérarchisées: de la chefferie aux premiers empires mésopotamiens. De même, il rend possible des actions antisystémiques. C'est-à-dire un travail critique sur le devenir du vivre ensemble de façon à s'émanciper des contraintes institutionnelles et organisationnelles imposées par des élites ou par les leaders de la domination, ces aristocraties qui ont réussi à se succéder les unes les autres au fil du temps. Tant l'exercice du pouvoir que l'exercice du contre-pouvoir ne peuvent être dissociés des mouvements de localisation et d'appropriation mis en lumière par Polanyi. Cet exercice de réflexivité critique dans l'action collective constitue un des facteurs déterminants de changements sociaux, révélant ainsi l'importance de la cognition, du savoir, de l'imaginaire et de la fonction de symbolisation.

Existe-t-il d'autres fonctions centrales pour expliquer et comprendre la topique et la dynamique de systèmes sociétaux? L'analyse des sociétés non humaines nous permet de répondre par l'affirmative. La fonction intégrative accompagne la fonction de régulation, lesquelles précèdent l'enchantement de la nature, sa mise en connaissance. L'adoption ou l'exclusion d'individus est non seulement possible, mais elle représente une réalité bien réelle dans d'autres sociétés animales. Dès lors, la fonction intégrative — vouée à maintenir ensemble un corps social et à en exclure des membres au besoin — préexiste à la phase historique que constitue la production de la société dans la culturalité par un acteur collectif rationnel. La fonction intégrative connaît un plein déploiement de ses potentialités avec l'avènement des régularités culturalisées. Plus un groupe sera en mesure de soutenir et de maîtriser sa capacité d'intégration, plus il lui faudra agir sur les processus institutionnels pour alimenter la production des compromis nécessaires au maintien de la cohésion sociale ou à son expansion.

Les fonctions régulatrices et intégratives peuvent évoluer dans la mesure où d'autres fonctions agissent pour faciliter l'adaptation sociale. Deux conditions sont alors requises et elles sont assurées par les fonctions de symbolisation et d'innovation. Pour passer d'un mode évolutif fondé sur le changement lié à la contingence, donc au hasard, à un mode évolutif de plus en plus fondé sur le changement orienté, donc utilitaire, il faut être en mesure d'accorder une place et un rôle de plus en plus important à la

fonction cognitive. Ce faisant, il est possible d'apprendre individuellement et collectivement. Toutefois, la connaissance ne constitue pas à elle seule un gage de réussite pour instituer le changement social. Ce dernier doit transiter par un double processus d'enculturation (rendre légitime culturellement la nouveauté) et de socialisation (rendre pérenne mais surtout diffuse la nouveauté). Ce double processus est incarné dans la fonction de l'innovation. Cette dernière constitue, à côté de la régulation, de l'intégration et de la symbolisation, le quatrième pôle fonctionnel à partir duquel un système social complexe peut non seulement être produit, socialisé, actualisé, mais aussi reproduit et contesté.

Nous nous sommes demandé s'il était possible de renouveler la théorie de la régulation et nous avons proposé le vocabulaire à partir duquel on peut procéder à une refondation de l'analyse marxiste de l'évolution du système sociétal mondial. À l'instar de la démarche initiale d'Aglietta, qui reposait sur une analyse concrète de l'évolution du rapport salarial aux États-Unis, nous aurions pu asseoir notre proposition sur l'analyse concrète de la mondialité. Ce travail reste à faire. Pour l'entreprendre, il faut encore compléter le travail théorique en articulant entre elles les composantes de notre modèle interprétatif. Car si on peut certes souhaiter articuler l'analyse des rapports sociaux à celle des processus de localisation et d'appropriation puis lier l'ensemble à un système sociétal soumis aux modalités systémiques de quatre fonctions centrales — la régulation, l'intégration, la symbolisation et l'innovation — encore faut-il être en mesure de rendre le tout cohérent.

Nous avons commencé ce travail d'articulation de la dynamique du système de la mondialité à partir d'une analyse des défis que lance la nouvelle question mondiale à l'ensemble des sociétés humaines<sup>16</sup>. Les quatre grands défis que sont la croissance des inégalités sociales, la crise écologique, l'atrophie de la diversité culturelle et le nécessaire réenchânement du monde vont exiger de l'humanité qu'elle se dote, à l'échelle planétaire, d'une nouvelle épistémè, d'un nouveau cadre d'orientation culturelle. Pour réaliser ce projet de basculement axial au-delà de la modernité, toutes les composantes de la société devront être mobilisées.

Le passage à la mondialité relève d'une révolution culturelle. Il signifie une reconfiguration de notre façon de vivre ensemble et une refondation éthique de ce vivre ensemble. La science, plus précisément la communauté scientifique en tant qu'acteur social et politique, a la responsabilité de participer à ce saut qualitatif. Elle peut certes s'y opposer en invoquant la profondeur de la créativité humaine. Mais ce n'est là que reporter les échéances. Elle peut aussi s'y engager en proposant de nouveaux modèles d'interprétation du vivre ensemble où la nouvelle question mondiale serait

---

16. J. M. Fontan, « Les mouvements de l'innovation en contexte de développement par le local d'une économie socialisée et politique », dans M. Tremblay, P. A. Tremblay et S. Tremblay (dir.), *Le développement social, un enjeu pour l'économie sociale*, Sainte-Foy, Presses de l'université du Québec, 2006, p. 226-250.

prise en compte à sa juste valeur. Il s'agirait moins de chercher la simplicité en proposant une analyse sectorielle (économique, politique ou sociologique) que de travailler à partir d'une vision unifiée de ce qu'est le vivré ensemble, d'opter pour une démarche intégrée en mobilisant l'ensemble des outils théoriques et méthodologiques et des ressources à notre disposition. La science peut difficilement se permettre de ne pas être à la hauteur des défis que nous avons déjà commencé à affronter et qui ne feront que prendre de plus en plus d'importance.